



Séance du 17 décembre 2025
Délibération n°44-17122025

OBJET : Adhésion au Passeport du civisme

M. Philippe GUIARD, Vice-président, expose au conseil d'administration,

Pour rappel : « l'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la délibération n°10-23032023 validant l'adhésion au « Passeport du civisme » à compter de l'année 2022 ;

Considérant que plusieurs communes ont manifesté le souhait de participer à ce dispositif,

Considérant que l'adhésion à l'Association du Passeport du Civisme permet à l'ensemble des communes de pouvoir bénéficier des outils du dispositif

Il est proposé que le CIAS prenne à sa charge 50% du coût de l'adhésion et que le montant restant soit supporté par les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitants (population INSEE).

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion à l'Association du Passeport du Civisme

DECIDE de verser à cette Association la cotisation annuelle due

VALIDE la prise en charge en charge 50% de la cotisation annuelle due

AJOUTE le remboursement des 50% restant pour les communes concernées dans l'annexe financière de la convention cadre CIAS / COMMUNE

AUTORISE M. le Président ou Vice-président à signer tout document relatif à ce dossier

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

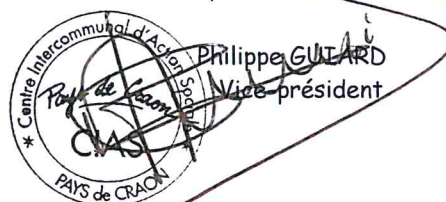
POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 décembre 2025





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, Mme GARBE Pascale, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M LANGOUËT Christophe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme TRICOT Marina

EXCUSÉS : M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GOHIER Odile, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme De FARCY De PONFARCY Christine,
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GUIARD Philippe